



SECTION JOLIOT CURIE

Parents bénévoles :

Mme LAFFONT Camille responsable de la Section tél : 05.56.07.39.80
Mr EMBRY Pierre, trésorier de la Section tél : 05.56.07.02.89
Mme VILADIE Nathalie tél : 06.32.65.05.34

Chers Parents,

Les activités du Patronage des Ecoles Laiques de Pessac vont reprendre à partir du **05 octobre 2015**.
Le PELP propose aux enfants l'acquisition de « savoir-faire » dans les domaines culturel, artistique et sportif.

Les ateliers qui vous sont proposés sont mis en place par des parents bénévoles et encadrés par des professionnels compétents soigneusement sélectionnés par le P.E.L.P..

Cette année, nous vous proposons les activités suivantes :

HIP - HOP : Mardi 16h15 – 17h45

ARTS PLASTIQUES : Vendredi 16h15 – 17h45

Ces ateliers se déroulent dans l'école :

- Les enfants sont pris en charge par l'intervenant PELP dès 16h15.
- A 16h15, les enfants prennent leur goûter (tiré du sac) surveillé par l'intervenant PELP.
- Puis l'activité PELP se déroule jusqu'à 17h45.
- A 17h45, les familles viennent directement chercher l'enfant à l'issue de l'activité PELP sans passer par l'accueil.

MODALITES D'INSCRIPTION :

Les inscriptions se feront à la **salle de l'Orangerie**
(parc du château Cazalet à Pessac, accès par la rue Pierre Castaing) :

LE LUNDI 14 SEPTEMBRE 2015 de 17h00 à 21h00

Vous pouvez également inscrire votre enfant au delà de cette date (dans la limite des places disponibles) en contactant directement les responsables bénévoles de la section dont les coordonnées figurent en haut de cette page.

*Le PELP vous propose également d'autres activités (enfants et/ou adultes)
sur d'autres lieux dans la commune,
tous les renseignements sur : www.pelp-pessac.fr*

Les tarifs proposés, pour les activités se déroulant sur le temps périscolaire, sont uniformisés pour toutes les activités et toutes les sections du PELP et intègrent une tarification différenciée selon les revenus des familles conformément aux tarifications de l'accueil périscolaire municipal.

Tarifs 2015-2016 identiques aux tarifs de l'année précédente !!!

TARIFS DES ACTIVITES*				
Adhésion	10 € payable une fois par enfant pour l'année scolaire à ajouter au montant du 1 ^{er} chèque			
	Tarif A	Tarif B	Tarif C	Tarif D
Participation annuelle par atelier	196 € (soit 4 x 49 €)	220 € (soit 4 x 55 €)	240 € (soit 4 x 60 €)	260 € (soit 4 x 65 €)
<i>Correspondance avec le tarif journalier de l'accueil périscolaire</i>	<i>1,55 €</i>	<i>2,03 €</i>	<i>2,47€</i>	<i>2,55 €</i>
<i>Correspondance avec le tarif journalier de la restauration scolaire</i>	<i>0,61 à 1,30 €</i>	<i>2,02 à 3,03 €</i>	<i>3,40 à 3,72 €</i>	<i>3,98 € et +</i>

* les familles en difficulté peuvent se rapprocher de leur assistante sociale pour envisager une demande d'aide financière auprès des services sociaux.

L'inscription est annuelle. Elle peut néanmoins, être réglée en 4 fois. Les chèques seront alors débités en octobre, novembre, décembre et janvier. Etablir le ou les chèque(s) à l'ordre de PELP.

La détermination du tarif qui vous sera appliqué se fera sur présentation de votre facture d'accueil périscolaire de l'année scolaire 2014-2015 (ou un justificatif de tarification établi par la Ville), à défaut le Tarif D sera appliqué.

Toutes les activités enfants bénéficient d'un tarif adapté selon les revenus des familles.

Attention : Les dossiers seront traités dans l'ordre d'inscription.

Nous vous demandons de bien vouloir nous remettre lors de l'inscription :

⇒ **le bulletin d'inscription complété et signé à télécharger sur notre site internet :**

www.pelp-pessac.fr

- ⇒ le règlement complet correspondant à l'inscription (adhésion + cotisation annuelle)
- ⇒ photocopie facture ALSH justifiant le tarif
- ⇒ l'autorisation parentale de sortie pour les activités se déroulant dans la salle de Pessac Bourg
- ⇒ la fiche sanitaire complétée en 2 exemplaires (2 pages)
- ⇒ 2 enveloppes timbrées avec votre nom et adresse

Seuls les dossiers complets seront pris en compte.

- Compte-tenu des engagements pris avec nos intervenants pour l'année scolaire, aucun remboursement ne pourra être effectué.
- Nous nous réservons la possibilité d'annuler un atelier par manque d'inscriptions.
- Les ateliers n'ont lieu que dans la mesure où un parent se porte volontaire pour être référent de l'activité auprès du PELP
- Les ateliers n'ont lieu que dans la mesure où l'accueil périscolaire est assuré.
- En cas de force majeure (fermeture de l'Ecole...) nos ateliers n'auront pas lieu.
- Seuls les parents bénévoles du P.E.L.P. sont habilités à prendre les inscriptions.
- Les animateurs-techniciens, les enseignants et le personnel de l'accueil périscolaire n'accepteront aucune inscription.

DOCUMENT A CONSERVER